**POSITION
à propos du Prix International de l’Environnement « EcoWorld-2024 »**

**1. Préambule**

Le Prix international de l’environnement EcoWorld 2024 (ci-après dénommé le Prix) est un prix public récompensant des réalisations exceptionnelles en matière de protection de l’environnement et de sécurité environnementale, ainsi que d’autres activités environnementales visant le développement durable au XXIe siècle.

Le prix contribue à : l’élaboration de la politique environnementale, l’élévation du niveau d’éducation environnementale et de la culture environnementale de la population, le développement des sciences de l’environnement, la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement, l’amélioration de la santé publique et la préservation de la biodiversité.

**2. But et objectifs du Prix**

***L’objectif principal*** **:** former la conscience publique des gens afin de comprendre leur rôle dans la préservation de la vie sur Terre.

***Objectifs*** **:** consolidation et activation de tous les segments de la société dans la résolution des problèmes environnementaux ; développement d’institutions de la société civile axées sur la préservation de l’environnement naturel en tant que facteur le plus important du développement durable.

**3. Nominations aux prix**

Le Prix international de l’environnement EcoWorld-2024 est décerné dans 11 catégories :

***1. Politique environnementale et environnement***

Élaboration de projets de documents réglementaires aux niveaux étatique et régional qui déterminent les principales dispositions de la politique environnementale, élaboration et mise en œuvre de programmes environnementaux, organisation d’un suivi complet de l’état de l’environnement, respect des mesures environnementales.

***2. Écologie, protection des droits des citoyens à un environnement favorable, préservation du patrimoine naturel, historique et culturel des territoires***

Développement et mise en œuvre de projets visant à créer un environnement favorable et confortable pour la vie des personnes, en préservant les sites naturels, historiques et culturels uniques des territoires.

***3. Éducation à l’environnement, éducation et culture***

La création de manuels scolaires, de supports pédagogiques, d’œuvres d’art (dans le domaine de la littérature, de la peinture, de l’architecture, de la musique, du cinéma, du théâtre), ainsi que la mise en œuvre de projets, de programmes et d’actions visant à améliorer le niveau d’éducation environnementale et de culture environnementale de la population.

***4. Activités écologiques et patriotiques, restauration du patrimoine naturel et historique, création de programmes et de projets touristiques et d’excursions***

Développement et mise en œuvre de projets visant à préserver et à recréer des sites historiques naturels et militaro-historiques, des complexes mémoriels, des musées, à créer des itinéraires touristiques du patrimoine naturel, historique et culturel.

***5. Programmes pour les jeunes, projets dans le domaine de l’écologie et de la protection de l’environnement (participants - jeunes jusqu’à 35 ans inclus)***

Développement de programmes et de projets pour l’utilisation des innovations et des technologies de l’information pour préserver l’environnement, créer des technologies économes en ressources, restaurer les paysages, améliorer les territoires et les villes.

***6. Technologies économes en ressources et respectueuses de l’environnement, traitement des déchets de production et de consommation***

Mise en œuvre de développements environnementaux visant à préserver l’environnement. Création de technologies économes en ressources et sans déchets qui contribuent à l’utilisation rationnelle des ressources naturelles et réduisent ou n’ont pas d’impact négatif sur l’environnement.

***7. Produits et aliments respectueux de l’environnement***

Création de produits qui ne polluent pas l’environnement et de produits alimentaires sans danger pour la santé humaine.

***8. Écologie et santé humaine***

Mise en œuvre de projets, de programmes et d’actions visant à trouver des solutions pratiques pour améliorer la qualité de l’environnement (air, sol, plans d’eau, eau potable, alimentation) et améliorer la santé de la population.

***9. Conservation de la biodiversité et des paysages naturels***

Mise en œuvre de projets, programmes et actions visant la conservation et la restauration pratiques des paysages et de la biodiversité (conservation et restauration d’espèces biologiques rares dans les écosystèmes aquatiques et terrestres).

***10. Technologies et matériaux respectueux de l’environnement dans la construction de faible hauteur, la construction de maisons en bois***

Développement et mise en œuvre de technologies et de matériaux respectueux de l’environnement dans la construction de logements de faible hauteur.

***11. Conception de paysages et de parcs, solutions architecturales modernes et peinture de paysage***

De nouvelles solutions en architecture, des réalisations en peinture de paysage, en design, en aménagement paysager et en aménagement paysager, la création de nouveaux standards de la vie à la campagne.

**Se aceptan solicitudes hasta el 31 de octubre de 2024**

 **4. Procédure d’organisation du concours**

Les entreprises et les organisations russes et étrangères, les équipes d’auteurs, les représentants des autorités, les personnalités publiques et les personnes qui ont directement initié et mis en œuvre des projets, des programmes et des actions visant à préserver l’environnement et à assurer la sécurité environnementale peuvent être candidats au prix.

La sélection des participants au concours se fait sur la base des candidatures soumises et des documents confirmant la mise en œuvre des projets, programmes et actions soumis.

Les modalités du concours sont déterminées par le Présidium de l’Académie des sciences naturelles de Russie en collaboration avec le Conseil d’administration, sont publiées dans les médias et envoyées aux organisations et entreprises russes et étrangères intéressées.

Les demandes de participation au concours sont soumises par les équipes d’entreprises, d’autorités, d’organisations candidates, de leurs subdivisions, y compris les départements, les secteurs, les laboratoires, les facultés, les départements, les candidats-individus et autres personnes intéressées au Comité d’organisation du Prix.

Le concours se déroule en deux étapes :

- à la première étape, le jury du prix sélectionne parmi les candidatures reçues des informations contenant des informations effectivement confirmées sur la conformité des activités du candidat avec les buts et objectifs du prix et dresse une liste de nominés parmi ceux-ci pour examen et approbation par le jury.

- lors de la deuxième étape, le Jury du Prix détermine les lauréats de chaque nomination sur la base des résultats du vote à la majorité qualifiée (au moins 2/3 du jury).

̶ **Date limite de présentation des demandes : 31 octobre 2024**

- **Les participants étrangers peuvent participer en ligne.**

**5. Prix**

Tous les candidats qui ont réussi la première étape du Concours sont nominés pour le Prix et se voient décerner un diplôme du Prix international de l’environnement. Les lauréats du Prix du Premier Degré dans chaque nomination se voient remettre le Diplôme de Lauréat et l’Insigne d’Argent honorifique du Prix. Les lauréats du Prix des degrés II et III de chaque nomination se voient remettre le Diplôme du Lauréat du Prix et la Médaille du Lauréat du Prix.

Le comité d’organisation du prix offre aux personnes physiques et morales la possibilité de décerner aux participants du concours des prix spéciaux en accord avec le Présidium de l’Académie russe des sciences naturelles.

**6. Cérémonie de remise des prix**

Le Prix est décerné dans une atmosphère solennelle, dans l’une des plus grandes villes de la Fédération de Russie ou des pays participant au concours, par des personnalités publiques, scientifiques et politiques bien connues. De hauts responsables de l’État, des entités constitutives de la Fédération, des scientifiques de premier plan, des personnalités publiques, politiques et religieuses de la Russie et des pays participant au concours sont invités à la cérémonie.

**7. Fondateur du Prix**

**L’Académie russe des sciences naturelles (RANS)**est une organisation scientifique publique créative panrusse qui réunit des scientifiques de tous les domaines - naturalistes, créateurs de technologies dehaute technologie et humanitaires, animés par un désir commun de promouvoir l’expression personnelle d’une personnalité créative, le développement de l’éducation, l’expansion de la la recherche scientifique appliquée, le développement de coopérations internationales mutuellement bénéfiques.

**8. Conseil d’administration**

Afin d’accroître le prestige et le statut du Prix international de l’environnement EcoWorld-2024, le Présidium de l’Académie russe des sciences naturelles est en train de constituer un organe d’administration – le Conseil d’administration du Prix – composé de scientifiques et de personnalités publiques exceptionnels largement connus en Russie et à l’étranger, qui partagent et soutiennent les buts et objectifs du Prix.

**9. Comité d’organisation**

Afin d’améliorer la qualité des événements organisés dans le cadre du prix, d’améliorer l’interaction avec les agences et institutions gouvernementales, d’autres organisations, ainsi que de sensibiliser le public au Prix international de l’environnement « EcoWorld-2023 », le Présidium de l’Académie russe des sciences naturelles est en train de constituer un organisme public - le comité d’organisation.

**10. Jury**

Pour mener à bien le concours du Prix, le Présidium de l’Académie russe des sciences naturelles forme un organe collégial indépendant - le Jury du Prix. Lors de la formation du jury, le Présidium de l’Académie russe des sciences naturelles est guidé par l’objectif de créer un organe faisant autorité et compétent. Le jury du prix est composé chaque année par le Présidium de l’Académie russe des sciences naturelles, de scientifiques hautement qualifiés et faisant autorité, de personnalités publiques et de spécialistes dans le domaine de la sécurité environnementale et du développement durable.

**11. Dispositions finales**

Après l’achèvement des événements du Prix de l’année en cours, une réunion conjointe du Présidium de l’Académie des sciences naturelles de Russie et du Comité d’organisation du Prix est organisée. Lors de la réunion, les résultats des activités du comité d’organisation du prix au cours de l’année écoulée sont discutés et approuvés, les plans pour le prix de l’année prochaine sont examinés et approuvés.

En discutant des résultats du prix de l’année dernière :

- les rapports de tous les organes du Prix sont entendus ;

• des propositions visant à améliorer les activités des organes du Prix sont discutées ;

• les commentaires sur les nominations au Prix et les critères du concours sont discutés ;

• Les devis pour la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du Prix sont approuvés.

Lorsque vous examinez les plans du Prix pour l’année prochaine :

- les propositions du Comité d’organisation du Prix sur le programme des événements de l’année prochaine sont entendues ;

• des propositions de modification et de complément du programme d’événements sont discutées ;

- des propositions visant à modifier la composition des candidatures et des prix du Prix sont en cours de discussion ;

• les critères de la prochaine sélection compétitive sont discutés ;

- **le plan et les prévisions de la bourse de l’année suivante sont approuvés.**

**Annexe 1**

**Informations pour les candidats au Prix international de l’environnement
EcoMir 2024**

Les demandes de participation au concours du Prix EcoWorld-2024 sont remplies sous forme électronique sur le site www. Raen. Infos. À cet égard, il est recommandé de préparer à l’avance les documents nécessaires avant de soumettre une demande. La demande de participation au concours du Prix EcoWorld-2024 doit contenir des informations sur le candidat, une description et ses coordonnées.

**Informations sur le demandeur**

***Pour les personnes morales :***

1. Nom complet de l’organisation ;

2. Forme organisationnelle et juridique ;

3. Nom abrégé de l’organisation ;

4. Nom international de l’organisation ;

5. Responsable de l’organisation (nom, prénom, patronyme, fonction) ;

6. Territoire des activités de l’organisation ;

7. Organisation supérieure ;

8. Adresse légale de l’organisation (code postal, région, localité, rue, maison, etc.) ;

9. Adresse postale de l’organisation (code postal, région, localité, rue, maison, etc.) ;

10. Numéro de téléphone (indiquant l’indicatif de la ville/région) ;

11. Adresse e-mail (-);

12. Ressources documentaires électroniques de l’organisation (adresse électronique et brève description des activités) ;

13. Informations tirées de la charte de l’organisation (principales activités, buts et objectifs de l’organisation) ;

14. Informations sur les activités antérieures de l’organisation dans le domaine de l’écologie (dans l’application – brièvement, en détail – dans les annexes) ;

15. Renseignements supplémentaires sur l’organisation.

***Description du programme/projet/action :***

16. Nomination (de l’avis du candidat) ;

17. Nom du programme/projet/action (précisez : programme, projet ou action) ;

18. Responsable du programme/projet/action (nom, prénom, patronyme, brèves informations) ;

19. Liste des exécutants du programme/projet/action (Nom, Nom, patronyme, brèves informations) ;

20. Objet du programme, du projet ou de l’action ;

21. Objectifs du programme/projet/action ;

22. Objet de l’action du programme/projet/action ;

23. Modalités de mise en œuvre du programme/projet/action (dans la demande – brièvement, en détail – dans les annexes) ;

24. Résultats obtenus (dans la demande – brièvement, en détail – dans les annexes) ;

25. 10. Produits d’édition (liste des produits d’édition : livres, albums, manuels, etc.) spécifiés dans l’une des nominations du Prix ;

26. Délais ;

27. Coût total du programme, du projet ou de l’action ;

28. Sources de financement ;

29. Ressources d’information électroniques sur le programme, le projet ou l’action.

30. Des informations supplémentaires sur le programme, le projet ou l’action (une liste détaillée des documents supplémentaires qui seront présentés sous forme de pièces jointes sous forme électronique et matérielle : photos et vidéos, publications dans les médias, etc.).

***Coordonnées :***

31. Nom, prénom, patronyme et fonction de la personne de contact ;

32. Adresse postale (code postal, région, localité, rue, maison, etc.) ;

33. Numéro de téléphone (indiquant l’indicatif de la ville/région) ;

34. Adresse e-mail (-).

***Pour les particuliers :***

1. Demandeur (nom, prénom, patronyme, brèves informations sur les activités professionnelles) ;

2. Adresse postale du demandeur (code postal, région, localité, rue, maison, etc.) ;

3. Numéro de téléphone (indiquant l’indicatif de la ville/région) ;

4. Adresse e-mail (-);

5. Ressources d’information électroniques (adresse électronique et brève description) ;

6. Des informations sur les activités antérieures du demandeur dans le domaine de l’écologie (dans la demande – brièvement, en détail – dans les annexes) ;

7. Informations supplémentaires sur le demandeur (dans la demande – brièvement, en détail – dans les annexes).

***Description du programme/projet/action :***

8. Nomination (de l’avis du candidat) ;

9. Nom du programme/projet/action (précisez : programme, projet ou action) ;

10. Responsable du programme/projet/action (Nom, Prénom, Patronyme, brèves informations) ;

11. Liste des exécutants du programme/projet/action (nom, prénom, patronyme, brèves informations) ;

12. Objet du programme/projet/action ;

13. Objectifs du programme/projet/action ;

14. Objet de l’action du programme/projet/action ;

15. Modalités de mise en œuvre du programme/projet/action (dans la demande – brièvement, en détail – dans les annexes) ;

16. Résultats obtenus (dans la demande – brièvement, en détail – dans les annexes) ;

17. Produits d’édition (liste des produits d’édition : livres, albums, manuels, etc.) spécifiés dans l’une des nominations du Prix ;

18. Délais ;

***Coordonnées :***

23. Nom, prénom, patronyme et fonction de la personne de contact ;

24. Adresse postale (code postal, région, localité, rue, maison, etc.) ;

25. Téléphone (en indiquant l’indicatif de la ville/région) ;

26. Adresse e-mail (-).